

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 23 janvier 2017

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 23 janvier 2017 à 19, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire Harold Chassé
Mme la conseillère Johanne Fillion

MM. les conseillers Rémi Fortin
Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Harold Chassé.

SONT ABSENTES

Mmes les conseillères Jessy Leclerc
Joyce Bérubé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale Yvette Boulay
et secrétaire-trésorière

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Harold Chassé ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2017-01-011 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 23 janvier 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2017-01-012 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-PR-01 (1), INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2008-12 » AFIN D'AJOUTER LES CONTENEURS MARITIMES ET AUTRES VÉHICULES À LA LISTE DES ÉLÉMENTS DONT L'EMPLOI EST PROHIBÉ POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 2017-PR-01 (1), intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 2008-12 »

DE transmettre copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Harold Chassé invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 23 janvier 2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-01-013

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 23 janvier 2017, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**Harold Chasse, maire
Président de la séance**

Je soussigné, Harold Chassé, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

**Harold Chassé
Maire**

**Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière**